

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le deux décembre deux mille vingt-deux à 18h45,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	25/11/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/12/2022

OBJET :

Exonération de la redevance du domaine public

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Catherine ASSO, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric MONTOYA procuration à M. Pierre PHILIP, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

M. Jean-Louis BROCHIER, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chiara GENTY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Madame Adeline PIERRON, SASU Les Délices d'Adeline, participe depuis 2020 aux marchés hebdomadaires du mercredi et du samedi en qualité d'abonné.

A ce titre, elle bénéficie d'un emplacement fixe et est redevable de la redevance pour Occupation du Domaine Public correspondant à l'abonnement annuel du 1er janvier au 31 décembre 2022 (soit 627,38€).

Par courrier du 21 septembre 2022, Madame PIERRON explique qu'elle renonce désormais à son activité ambulante à compter du 1er septembre 2022 et demande une proratisation de la redevance annuelle correspondante. Elle exerce désormais une activité de commerce sédentaire rue Jean Eymar. Le constat réalisé par les services municipaux confirme qu'elle n'a plus participé aux marchés depuis cette date.

Monsieur le Maire propose de lui accorder une remise gracieuse de la redevance due pour l'année 2022 pour la période du 1/09/2022 au 31/12/2022, soit 209,13€.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission des finances réunie le 23 novembre 2022, il est proposé :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à accorder à Madame Adeline PIERRON, SASU Les délices d'Adeline, une remise gracieuse de la somme de 209,13€, correspondant au montant proratisé de la redevance pour occupation du domaine public due au titre de son abonnement annuel sur les marchés hebdomadaires de l'année 2022.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

Le Maire-Adjoint



Pierre PHILIP

Le Secrétaire de Séance

Chiara GENTY



Transmis en Préfecture le : 1 5 DEC. 2022

Affiché ou publié le :

1 5 DEC. 2022